

## MAIRIE DE



BP 9 – 33611 CESTAS CEDEX

[www.mairie-cestas.fr](http://www.mairie-cestas.fr)

Tel : 05 56 78 13 00

Fax : 05 57 83 59 64

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Arrondissement de Bordeaux

CONSEILLERS EN EXERCICE : 33

NOMBRE DE PRESENTS : 28

NOMBRE DE VOTANTS : 30

L'an deux mille vingt-trois, le 26 mars 2024, à 18 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est rassemblé à la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville à CESTAS (33610), sous la présidence de Pierre DUCOUT, Maire.

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs DUCOUT, APPRIOU, AUBRY, BETTON, BINET, CELAN, CERVERA, CHIBRAC, COMMARIEU, DESCLAUX, GASTAUD, HUIN, LANGEL, LANGLOIS, MERCIER, MOUSTIE, PILLET, PUJO, RECORS, REMIGI, REVERS, RIVET, SILVESTRE, STEFFE, et Messieurs BAUCHU, ZGAINSKI et Mesdames MOREIRA et OUDOT.

**ABSENTS** : Mesdames ACQUIER, COUBIAC et LAMBERT-RIFFLART.

**ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION** : Mme BAVARD à Mme HUIN, Mme BOUSSEAU à M. CHIBRAC.

### **SECRETAIRE DE SEANCE :**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein même du Conseil. Monsieur Henri CELAN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

La convocation du Conseil Municipal a été affichée en Mairie, conformément à l'article 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, et le compte rendu de la présente séance sera affiché conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité.

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2024-DELIBERATION N°1/4.**

Réf : finances – TT/7.10

**OBJET : VENTE D'UN AUTOCAR MERCEDES DE TYPE TOURISMO –  
AUTORISATION**

Monsieur CELAN expose,

Dans le cadre de la gestion du parc des véhicules communaux, il convient de se séparer d'un autocar Mercedes de type tourisme immatriculé CH 991 TS acquis en décembre 2007 et qui a dépassé la période d'utilisation possible pour le transport scolaire de 15 ans.

Une publication par voie d'annonce a été faite sur le site internet de la commune afin de le proposer à la vente au prix plancher de 35 000 € nets.

Dans le cadre de cette consultation, deux offres ont été remises dans le délai imparti par les sociétés SAS Driver Service Agency et SARL SLIMCAR.

Il est proposé de céder cet autocar à la SARL SLIMCAR sise au 7bis route de Capitourlan 33350 Castillon-la-Bataille, au montant de son offre soit 36 600 € nets.

Ce véhicule a déjà été sorti de l'inventaire communal conformément à la délibération n°2023/02/34 du 4 avril 2023.

Entendu ce qui précède et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité.

- Fait siennes les conclusions du rapporteur,
- Autorise la cession de l'autocar Mercedes type tourisme immatriculé CH 991 TS à la SARL SLIMCAR pour un montant de 36 600 € nets.
- Autorise le Maire ou l'adjoint délégué aux finances à procéder à la facturation correspondante.
- Précise qu'en cas de défaillance de la SARL SLIMCAR à remplir son engagement financier, l'autocar sera proposé à la société ayant formulé la seconde offre.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**LE SECRETAIRE DE SEANCE**

**Henri CELAN**



**LE MAIRE**

**Pierre DUCOUT**



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération compte-tenu de la réception en Préfecture le 28/03/2024 et de sa publication sur le site internet de la commune le 29/03/2024
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de sa publication.